



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN
DÉPARTEMENTAL DE LA
SEINE-MARITIME**

Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et
développement des compétences
Unité mobilité, effectifs et recrutements

Arrêté N°26-032

**portant ouverture du recrutement d'un travailleur (H/F) en situation de handicap par la
voie contractuelle pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de
l'Intérieur à la Direction Départementale de la Police Nationale de l'Orne (DDPN 61)**

- SESSION 2026 -

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu la loi 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°979 du 25 août 1955 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du Président de la République du 2 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs au ministère de l'Intérieur ;

Vu l'autorisation ministérielle fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2026 au recrutement d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'Intérieur ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

A R R Ê T E

Article 1 - Est autorisé, au titre de l'année 2026, le recrutement, par la voie contractuelle, d'un travailleur en situation de handicap en qualité d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'Intérieur.

Article 2 – Le poste est localisé au Commissariat de Police d'Argentan (61) :

- Gestionnaire sur Logiciel de Rédaction des Procédures de la Police Nationale (LRPPN)

Article 3 - Le dossier de candidature doit être adressé en priorité **par mail via France Transfert** à l'adresse suivante au plus tard le **vendredi 31 juillet 2026, 23h59 (heure de Paris)** : sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr

ou

par voie postale, **au plus tard le vendredi 31 juillet 2026, cachet de la poste faisant foi** à :

Préfecture de la Seine-maritime
SGCD 76 – Hôtel Dieu
SRH – BPEDC – UMER
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN CEDEX

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Article 4 - La procédure et les modalités de ce recrutement sont détaillées dans l'avis joint au présent arrêté et seront publiées sur le site internet de la préfecture et des services de l'État en région Normandie : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Rejoignez-nous>

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à ROUEN, le 12 juin 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Zoheir BOUAOUICHE